

# Cestay'infos

Numéro 35 Décembre 2019)

BULLETIN EDITE PAR LA MUNICIPALITE DE CESTAYROLS

Responsable publication : Jean DERRIEUX

Réalisation et conception : Municipalité de Cestayrols

Ne pas jeter sur la voie publique

## SOMMAIRE

### EDITORIAL

#### *La municipalité*

### ELECTIONS MUNICIPALES

### LES DOSSIERS

Modification PLU

Aménagement entrées de bourg

Assainissement collectif

Arrivée de la fibre

### INFORMATIONS DIVERSES

Assainissement non collectif

Borne de lecture

Chèque énergie

Recensement

Etat civil

### NOS ECOLES

#### *La vie associative*

Parallaxe 81

L'A.D.M.R.

Les Anciens combattants

Le mot des enseignants

Grandir ensemble

Cestay' en fêtes

Cestayrols Loisirs

Sport et détente

Les étincelles de Cestayrols

Cestayrols Convivialité Loisir

La Diane Cestayrolaise

Le Lectibulle

ND de Roumanou

St Amans de Lincarque

### AGENDA – FICHE PRATIQUE

## EDITORIAL

Voici le 35<sup>ième</sup> et dernier numéro de cette mandature. Il retrace l'activité municipale et les évènements de la commune sur les six derniers mois. Vous y trouverez toutes les informations relatives aux avancées des travaux et dossiers lancés par l'équipe municipale mais aussi celles relatives aux prochaines échéances. Et notamment électorales...

La législation étant très restrictive en termes de communication durant les mois précédant les élections municipales, vous ne trouverez pas dans ce journal quelque forme de bilan de mandat ou tout autre appel à soutenir telle ou telle action ou telle ou telle personne. Pour autant, nous ne pouvons occulter la réalité. Peu ou prou, il faudra trouver de nouvelles personnalités pour participer à la gestion des affaires de notre commune. Même si une majorité des membres de l'équipe actuelle, dont votre serviteur, reste volontaire pour continuer l'action entreprise, il faudra remplacer les sortants qui ne se représentent pas. D'autre part, peut-être certain(e)s d'entre vous envisagent-ils de se présenter seul(e) ou de former leur propre équipe ? Autant de cas de figure que nous aborderons dans les pages qui suivent en vous donnant quelques informations utiles pour se porter candidat aux élections municipales dans une commune telle que la nôtre.

Pas de bilan mais des informations. Sur le présent, avec la révision du PLU et les travaux en régie, et sur le futur avec l'avenir de l'assainissement collectif ou encore l'arrivée programmée de la fibre. Sans oublier le prochain recensement.

Enfin, comme nous le faisons systématiquement car sans elles la vie à Cestayrols ne serait pas ce qu'elle est, nous mettrons l'accent sur le travail réalisé par les associations et leurs bénévoles. Toutes ces personnes qui s'investissent dans la vie associative, qui organisent des moments forts où nous pouvons découvrir, échanger, mieux nous connaître et nous apprécier. A l'image de l'organisation conjointe à plusieurs associations des festivités liées au passage du Tour de France sur la commune au mois de juillet dernier. Une réussite parfaite que nous tenons à saluer ici.

Oui, notre commune bouge. Des maisons se construisent, d'autres se restaurent. Il y a des changements de propriétaires. Depuis quelques mois, nous accueillons une nouvelle population. Aidons-la à s'intégrer en lui ouvrant les portes de notre commune et de ses forces vives. Quelle meilleure occasion que celle de la cérémonie des vœux qui se déroulera à la salle des fêtes le 5 janvier 2020 ? Juste après le traditionnel goûter des aînés.

En attendant de vous y retrouver nombreuses et nombreux je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du conseil municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne lecture de ce nouveau numéro de votre Cestay'infos.

Le Maire  
Jean DERRIEUX

# La municipalité

## ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les 15 et 22 Mars 2020. La date limite de dépôt des candidatures (isolées ou groupées) à cette élection municipale est fixée au 27 Février. Les listes sont à déposer en préfecture du département. Pour ce faire, le candidat tête de liste doit remplir un formulaire CERFA où il convient notamment de nommer sa liste, donner et classer les noms de l'ensemble des candidats. Chaque liste sera constituée d'au plus 11 candidats. La population actuelle de la commune (480 habitants) autorise les candidatures individuelles. Les électeurs ont la



possibilité de rayer des noms d'une liste le jour du scrutin (panachage).

Il n'est pas nécessaire de résider sur la commune où l'on est candidat, mais il faut payer au

moins une contribution communale directe de ladite commune et bien sûr y être inscrit sur les listes électorales. Attention, le nombre de conseillers non résident est limité (5 dans notre cas).

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être reçues en mairie au plus tard 1 mois avant le premier tour de scrutin. N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.

## LES DOSSIERS

### MODIFICATION DU P.L.U.

Cette opération, débutée il y a maintenant près de 2 ans, a été adoptée et votée en conseil communautaire le 16/09/2019.

Sur la commune, c'est maintenant près d'une quarantaine de granges et/ou dépendances agricoles (anciens bâtiments de caractère en pierres) qui peuvent être transformées en habitations après

dépôt d'un permis de construire respectant les règles du Plan local d'urbanisme qui elles-mêmes ont été légèrement amendées par rapport au texte initial du PLU. Pour tout projet de réaménagement, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie qui vous informera de la nouvelle réglementation.

### AMENAGEMENT ENTREES DE BOURG

Dans le cadre des actions d'aménagement des cœurs de bourg engagées par l'agglomération, une étude est en cours pour Cestayrols. L'étude préalable conduite par le CAUE du Tarn sera rendue après les élections municipales en mars 2020.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après plusieurs mois de transactions, de tractations et d'aller-retour entre les sénateurs et les députés, c'est maintenant officiel, la compétence Assainissement Collectif va être transférée à l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Malgré ce transfert, non souhaité par une majorité de Maires de France, l'entretien de la lagune et des réseaux continuera d'être effectué par les services qui en avaient la charge (pour Cestayrols ce sont les agents communaux). Pour l'utilisateur, la facturation sera très probablement réalisée par le syndicat de l'eau. Sur une période d'environ 10 ans, les tarifs seront harmonisés sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération car ceux-ci sont très disparates, en particulier pour la PAC (participation des abonnés au service Assainissement collectif au moment de leur raccordement au réseau).

Afin d'assurer une transition en douceur et sans surprise, une période transitoire de 4 à 5 années pendant lesquelles le service continuera de fonctionner sans réel changement sera mise à profit pour analyser tous les aspects de cette compétence qu'ils soient financiers (coût du service, emprunts en cours et à venir...) ou techniques (état du réseau, prévisionnel d'entretien et d'investissement...).

Des conventions seront signées entre l'agglomération et les communes pour encadrer ce mode de gestion afin d'une part d'assurer une continuité de service et d'autre part éviter que l'agglomération ne soit obligée de créer un service spécifique qui aurait eu un coût plus que significatif, répercuté uniquement sur les abonnés.

Au niveau de la gouvernance, un ou deux élus de la commune (au lieu du conseil tout entier comme c'était le cas auparavant) feront partie d'une commission dont le rôle consistera à faire remonter les problèmes et à envisager les investissements futurs. Pour cet aspect particulier du transfert des économies liées à des marchés négociés peuvent être envisagées ce qui est une bonne chose.

Nous concluons cette information en vous rappelant que le secrétariat de la Mairie reste le point d'entrée de vos demandes liées à l'assainissement collectif, alors que pour l'assainissement individuel il y a quelques changements, (voir article dans rubrique informations diverses).

## ARRIVEE DE LA FIBRE (FTTH)

Le Conseil Départemental a attribué le marché de déploiement de la fibre (DSP signée le 6 juin 2019) à l'opérateur de téléphonie SFR. Il résulte de cet accord que 138 000 prises (FTTH) seront installées sur le Tarn d'ici la fin 2022 sur 287 communes hors Albi et Castres.

Le contrat avec SFR porte en fait sur une durée plus longue, 25 années pendant lesquelles SFR devra assurer la maintenance de ce nouveau réseau et raccordera les nouvelles constructions ou réhabilitations (48.000 prises supplémentaires). Les 3 missions de SFR sont les suivantes :

- Concevoir construire, exploiter et activer le réseau
- Déployer le réseau en suivant les priorités exprimées par les EPCIs,
- Commercialiser de manière neutre et non discriminante auprès de tous les opérateurs. Cela signifie qu'à l'issue des travaux réalisés par SFR (amener la fibre au niveau de toutes les habitations), chaque foyer pourra choisir librement l'opérateur (SFR, ORANGE, FREE, BOUYGUES) auprès duquel il souhaitera s'abonner.

La fibre sera majoritairement déployée sur le réseau cuivre existant (poteaux téléphoniques d'Orange et Enedis et fourreaux enterrés déjà en place). Il se peut que SFR soit obligé de créer de nouvelles tranchées ou d'installer de nouveaux poteaux pour arriver jusqu'en bordure de parcelle de tous les

tarnais. Le coût de raccordement pour tous les particuliers sera nul (sauf si cela suppose du génie civil chez l'abonné). Un calendrier de déploiement pour les 3 années à venir devrait être à disposition du public sur le site du conseil départemental au début de l'année 2020.

Les conséquences et les implications,

- Formation et insertion

Au sein de la DSP un fonds insertion de 375 k€ a été négocié pour dynamiser le marché de l'emploi local. De nombreux postes de travail vont devoir être pourvus, que ce soit pour poser des lignes ou raccorder des fibres, travail de précision qui demande une formation d'environ 6 mois. Les personnes en quête de travail sont donc invitées à se rapprocher de Pôle emploi (mission locale) en indiquant le souhait de se former aux métiers de la fibre.

- Adressage des habitations

Les futurs abonnés à la fibre ne pourront s'y raccorder qu'à la condition que leur habitation soit correctement adressée avec un numéro et un nom de rue par logement. L'opération d'adressage, déjà réalisée sur le bourg de Cestayrols va être étendue très rapidement à tous les hameaux de la commune. Nous vous tiendrons au courant de son avancée dès que possible.

- L'égilage :

Tous les habitants de la commune qui ont des haies, des plantations ou des bois en bordure de route (départementale ou communale) vont devoir en assurer l'égilage à leurs frais. Cette opération devra être réalisée dans les meilleurs délais (avant la fin de l'année 2020) afin de ne pas ralentir la progression du déploiement de la fibre. Rappelons que tout propriétaire à l'obligation d'entretenir les haies et plantations qui bordent ses propriétés.



## LES TRAVAUX

### LA VOIRIE COMMUNALE

Dès la fin du printemps, les travaux de voirie (campagnes 2018 et 2019) ont été réalisés sur divers tronçons pour un montant total de plus de

70.000 euros (près de 50 millions de centimes pour nos anciens qui comptent parfois en anciens francs). Ce montant représente près d'une année et demie de rentrées fiscales (taxe d'habitation).

C'est donc tout naturellement que vos élus s'insurgent face au comportement de quelques exploitants agricoles (heureusement pas tous) qui ne prennent aucune précaution en sortant des champs (certes détrempés en cette période) et déversent la terre accumulée dans les roues des tracteurs sur la chaussée goudronnée, avec le risque d'entraîner des accidents en plus des dégradations de la chaussée.



De tels comportements inadmissibles nous ont été signalés en mairie à plusieurs reprises ces derniers jours, y compris par des agriculteurs. Nous demandons à tous ceux concernés par ces remarques, de faire en sorte que ces situations ne se reproduisent pas. Dans de nombreux cas, il y a possibilité de passer par des chemins de terre voisins ou de rouler sur les à-côtés, voire sur le bord de ses propres champs pour éviter de déverser des tas de terre sur la route. Et si, à la traversée d'une route on constate que de la terre a été répandue, il est toujours possible au responsable de prendre une pelle et de l'enlever. Si de telles situations devaient se reproduire, les responsables devront en assumer les conséquences avec les services de gendarmerie qui seront informés. Si vous n'exploitez plus vous-même vos terres agricoles, n'hésitez pas à prévenir vos fermiers.

D'autres comportements anormaux nous ont été signalés en mairie. Ils concernent la vitesse excessive de certains conducteurs (voitures et ensembles agricoles) sur nos routes étroites et parfois sinueuses et qui, le plus souvent sont en communication téléphonique. De tels comportements accidentogènes mettent la vie de nos habitants en danger. Pour téléphoner, on s'arrête (et on se gare), et rouler moins vite n'empêche pas de vivre, bien au contraire.

La dernière information liée à la voirie concerne l'implantation de radars sur la commune. Le département va en effet mettre 2 radars (pédagogiques) à disposition de la commune dans les semaines à venir. Ils seront implantés dans les zones denses afin de sensibiliser les conducteurs.

## TRAVAUX EN REGIE

Après le cimetière de Lincarque qui a fait l'objet d'une inauguration en septembre suite aux travaux d'aménagement des allées et à la suppression de quelques haies de buis qui n'ont pas résisté aux attaques de la pyrale, nos agents communaux ont commencé à s'occuper du cimetière de Roumanou. Un parterre enherbé a été créé et du gravier déposé dans une partie des allées. La poursuite de ce chantier se fera progressivement en fonction des disponibilités des agents qui ont fort à faire avec le ramassage des feuilles mortes, la taille des arbres, le curage des fossés, le désherbage manuel et bien d'autres réparations que la période ventée récente a imposées.

Afin de participer à cette période festive, de nouvelles illuminations et décorations de Noël ont été installées en divers endroits de la commune ainsi qu'un sapin sur la place de Lincarque.

Merci à nos agents pour leur travail quotidien.

## INFORMATIONS DIVERSES

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Si pour votre installation d'assainissement, vous souhaitez ; déposer un dossier d'assainissement (conception ou réhabilitation), demander la vérification de vos travaux, ou obtenir un diagnostic pour la vente de votre habitation, désormais tous les contrôles de votre système sont assurés par un prestataire de la communauté d'agglomération.

Il s'agit de la société ST2D

□ 146 Route de Graulhet

81600 BRENS

□ 05.63.57.78.54

@ assainissement@st2d.fr et www.st2d.fr/

L'ensemble des documents (dossier d'assainissement, règlement de service, autorisation de rejet ...) mis jusque-là à votre disposition par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, est maintenant disponible auprès du prestataire.

## BORNE DE LECTURE

A partir du mois de janvier 2020, la Commune et la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet vous proposent un nouveau service avec l'installation en mairie d'une borne de lecture. Cette borne vous permettra d'accéder au catalogue du réseau des médiathèques de l'agglomération Gaillac-Graulhet (200 000 titres : romans, BD, DVD, CD, livres pour enfants, magazines...) et de réserver des documents qui seront ensuite mis à votre disposition à la mairie.

En effet, plus besoin de vous déplacer, les livres viendront à vous ! Et lorsque que vous aurez terminé votre lecture, il vous suffira de retourner votre livre dans la borne. Ce service sera mis en fonction à partir du 14 janvier aux heures d'ouverture de la mairie et de la poste. Le mode d'emploi complet de la borne sera consultable sur place ainsi que sur le site [media.ted.fr](http://media.ted.fr).



Pour toute question, vous pourrez également écrire à [mediatheque@ted.fr](mailto:mediatheque@ted.fr)

## CHEQUE ENERGIE

Depuis 2 ans, l'état a mis en place le « Chèque Energie » afin de lutter contre la précarité énergétique et essayer d'améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus fragiles. Ce dispositif, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie, concerne aujourd'hui plus de 5 millions de ménages en France, recevant chaque printemps à leur domicile un courrier postal contenant un chèque accompagné d'attestations de protections complémentaires. De façon étonnante, au moins 20 % des chèques n'est pas utilisé par les destinataires.

*Que peut-on régler avec ce chèque ?*

Ce « Chèque Energie », d'un montant variant de 48 à 277 euros, fixé à partir de la déclaration annuelle de revenus du ménage (revenu fiscal de référence et composition du foyer), peut être **utilisé jusqu'au 31 mars** de l'année suivant sa réception **pour régler des factures d'énergie telles que l'électricité, le gaz naturel, le fioul, le GPL, le bois, la biomasse...** Il peut aussi être utilisé pour **financer certains travaux de rénovation énergétique**. Dans ce cas de figure bien spécial, la durée de validité du chèque peut être augmentée de deux années afin de pouvoir cumuler les montants de plusieurs chèques

pour réaliser des opérations plus onéreuses (*voir site internet [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr) : « convertir mon chèque-énergie en chèque-travaux »*).

Pour le paiement des factures d'énergie, le chèque doit être remis annuellement au fournisseur d'électricité ou de gaz (EDF et autres fournisseurs sur le marché de l'énergie). Il existe par ailleurs une possibilité de pré-affecter le chèque au fournisseur (*voir le site internet [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)*)

*Les attestations de protections complémentaires*  
Deux attestations (« électricité » et « gaz ») accompagnent l'envoi du chèque aux ménages bénéficiaires du dispositif. Ces documents sont utiles pour se déclarer auprès de son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel **lorsque le « Chèque Energie » n'a pas été utilisé pour régler des factures auprès d'eux**. Par exemple, un foyer possédant un contrat électricité et un contrat gaz chez deux fournisseurs différents ou un foyer ayant utilisé son « Chèque Energie » pour la fourniture de fioul ou de bois...

La réception d'une attestation ou d'un « Chèque Energie » par un fournisseur active des dispositions protectrices complémentaires pour l'usager telles que l'absence de réduction de puissance en hiver, la gratuité des mises en service, des procédures « impayés » plus souples...

De même que pour le « Chèque Energie », les attestations peuvent être pré-affectées au fournisseur d'électricité ou de gaz naturel par le biais d'une demande en ligne.

Informations complémentaires

Toutes les démarches concernant le « Chèque-Energie » (réception du chèque et des attestations, procédures de paiement, affectations, déclaration de vol et de perte...) peuvent être réalisées en ligne. Un annuaire local des professionnels acceptant le Chèque-Energie est également disponible sur le site internet pour les bénéficiaires souhaitant utiliser leur chèque pour régler les factures de fioul, de GPL ou de bois.

Vous pouvez vous informer auprès de la mairie de votre commune si vous souhaitez en savoir plus sur le dispositif « Chèque-Energie ».

Site d'information : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)  
**Numéro vert (gratuit) : 0 805 204 805**

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de Cestayrols fera l'objet du recensement de sa population entre le 16 janvier et le 15 février 2020. Un agent recenseur, accrédité par la Mairie passera dans toutes les habitations de la commune et déposera les documents à remplir par les habitants, qui auront la possibilité de faire leur déclaration par internet.

Le recensement est obligatoire et **gratuit**. Il a lieu tous les 4 ans. Il s'agit avant tout d'un devoir civique, simple et utile à tous. Les informations fournies sont confidentielles et seul l'INSEE en est destinataire. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.



Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'état au budget des communes. Son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.)

**Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil possible à l'agent recenseur et de répondre rapidement au questionnaire déposé.**

## ETAT CIVIL

Cinq naissances ont égayé notre commune depuis le début de l'année. Bienvenu à

- Marlon Jehanno Lafleur né le 16 janvier 2019
- Waynel Moreno Gomez né le 10 février 2019
- Lucas, Thylian Lacour né le 10 mars 2019
- Yéline Loukacheff née le 19 avril 2019
- Emy, Hélène, Francine Vidal Guillemard née le 27 juillet 2019

Quatre mariages ont été célébrés à la mairie au cours du second semestre 2019 :

- Frédéric Bard et Debbie Tay le 18/07/2019
- Jérôme Bruel et Patricia Guittot le 27/07/2019
- De Sa Pereira Do Lago Geoffroy et Erika Rangassamy le 10/08/2019
- Michel Bieisse et Emmanuelle Franc le 31/08/2019

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

- Alice Joulie (Benaben) le 24/07/2019
- Cyril Winer le 25/09/2019.

## NOS ECOLES

Comme l'an passé, les effectifs attendus pour la rentrée prochaine (tenant compte des enfants de la commune qui auront 3 ans en septembre 2020) nous mettent une fois de plus dans l'incertitude sur le maintien ou non des 3 classes du RPI Cestayrols-Fayssac. Le recensement effectué début novembre donne un effectif de 50 ou 51 enfants, qui montre que nous sommes sur le fil du rasoir.

En effet, des dédoublements de classes sont encore prévus dans les zones prioritaires l'an prochain et il n'y a en fait qu'un seul poste d'enseignant supplémentaire prévu pour tout le département. Il est donc capital que les parents résidant sur la commune, et aussi dans les communes voisines, envoient leurs enfants dans notre école afin qu'une suppression de classe imposée par le rectorat n'entraîne pas la fermeture d'une des 2 écoles (Cestayrols ou Fayssac). N'hésitez pas à militer et à recruter autour de vous si vous voulez garder votre école ouverte.

Nous rappelons aux parents que la circulation des véhicules est réglementée sur le chemin situé à l'arrière de l'école. Pour faire simple, il est interdit d'y circuler en voiture aux heures d'entrée et de sortie des classes afin de garantir la sécurité de tous les enfants. Le parking de la salle des fêtes est situé à moins de 50m de l'entrée de l'école, ce qui n'est pas trop pénalisant en termes de distance à parcourir à pieds.

## La vie associative

### PARALLAXE 81

Une nouvelle association voit le jour dans votre village : PARALLAXE 81

Si vous avez envie de découvrir la beauté du ciel nocturne, les constellations et ce qui se cache

derrière, voir les planètes du système solaire ou des galaxies, discuter de mythologie comme des théories physiques actuelles et sérieuses, David Antao, astronome et astrophysicien amateur est là pour partager tout ça avec vous. Nul besoin de connaissances particulières, il suffit juste d'être émerveillé et curieux. Au programme, aide à l'observation du ciel à l'œil nu, aux jumelles ou au télescope, décodage de l'actualité astronomique, astrophotographie, dessin, science ...



David aime partager tout ça, avec un esprit scientifique, rationnel et des mots simples, même sur des choses compliquées. Cette association est destinée aux adultes et aux adolescents motivés. Les réunions seront les vendredis soir tous les 15 jours, de 21h jusqu'à tard dans la nuit en fonction du ciel et des discussions. Si cela vous intéresse, vous pouvez venir assister à 3 séances avant d'adhérer. N'hésitez pas à le contacter au 06 28 36 17 76 ou par mail : davidantao@net-c.com. Il se fera un plaisir de vous donner plus de renseignements.

Prochaines réunions : le 20 décembre 2019, le 10 et 24 janvier 2020 et le 7 et 21 février 2020.

Et si vous vous demandez : quelle est cette étoile si brillante qui accompagne le coucher du soleil ? Sachez que ce n'est pas une étoile, mais une planète. Il s'agit de la déesse de la beauté : Vénus. Elle sera visible dans le ciel du soir jusqu'au mois de mai 2020. Dans un télescope, elle nous montrera toutes ses phases, comme celles de la Lune. De pleine actuellement, elle passera par le quartier et jusqu'au croissant. Pour les plus attentifs, vous pourrez même la voir se promener aux fils des jours sur le fond étoilé.

### **A.D.M.R.**

La fin d'année est l'occasion pour nous de faire un petit bilan de l'ADMR des Bastides dont les locaux sont implantés sur la commune de Sénouillac au pôle santé. L'association intervient sur les communes de Castanet, Cestayrols, Fayssac, Gaillac (en partage avec l'ADMR de Brens), Labastide de Lévis et Sénouillac.

Actuellement l'ADMR assiste environ quatre-vingt familles au quotidien, qu'il s'agisse de personnes âgées, (à mobilité réduite, en perte d'autonomie, de retour d'hospitalisation), de familles (maladie des parents ou de l'enfant) et la garde d'enfants. Naturellement, toutes personnes

autres que les cas cités, peuvent solliciter nos services. En fonction de leurs ressources une participation financière peut être demandée, sachant qu'elle est déductible des impôts à hauteur de 50%, et même remboursée si vous êtes non imposable.

Ce soutien ne peut se faire que grâce aux douze salariées qu'elle emploie. Il s'agit de personnes dévouées, sensibles, à l'écoute, qui, malgré les difficultés de leur profession, font tout pour apporter un peu de joie et de réconfort à des personnes seules, isolées ou en grande difficulté.

Le dimanche 1er septembre 2019, un vide grenier a été organisé comme chaque année par nos bénévoles sur la commune de Cestayrols. Un beau succès en partie grâce à la participation active de la mairie et de ses employés. Leur concours a grandement facilité notre organisation.

L'assemblée générale s'est tenue le 5 octobre 2019 dans une salle mise gracieusement à notre disposition par la municipalité de CASTANET. Des maires, ou leurs représentants, des communes de Sénouillac, Fayssac, Labastide de Lévis et Castanet étaient présents. Après les bilans d'ordres généraux et financiers un goûter a été partagé suivi d'un spectacle danse et chansons.

Une équipe de bénévoles dévoués vous accueillera au 19D rue des vignes à Sénouillac, où une permanence est assurée tous les mardis et vendredis de 9h à 12h pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également nous joindre au 05 63 40 36 97.



L'ADMR des Bastides et les bénévoles ! Si vous souhaitez vous investir au sein de votre commune dans une ambiance conviviale et chaleureuse, nous serons ravis de vous accueillir dans notre équipe.

### **ANCIENS COMBATTANTS**

Commémoration des 101 ans de l'armistice de la guerre de 14-18

Ce dimanche 17 novembre 2019 autour de 11 heures, par un temps splendide, soleil et ciel bleu, du monde se pressait de façon inhabituelle devant la mairie de Cestayrols. La cérémonie du 11 novembre se préparait. Le cortège se constituait pour se diriger vers le monument aux morts...

Un tout grand merci aux 14 porte-drapeaux des communes d'Albi, Cordes et Castelnau de Montmiral, aux 12 majorettes de L'«Étincelle de Cestayrols», aux membres du conseil municipal présents, et à la population venue accompagner cette commémoration, sans oublier les pompiers et la gendarmerie toujours fidèles.



Présidaient cette cérémonie :

- M. Alain BORGELLA, premier adjoint remplaçant le maire absent, M. Jean DERRIEUX,
- M. Raymond AZÉMARD, président de la section des anciens combattants de Cestayrols.

Nous tenons à féliciter et remercier ce dernier, qui a eu l'idée lumineuse d'impliquer la jeunesse à cette cérémonie pour honorer nos morts de la guerre de 14-18, mais aussi ceux tombés au champ d'honneur au cours de l'année 2019. En effet, Il avait invité l'association des « Étincelles de Cestayrols » à participer à cet évènement local avec dix jeunes filles qui ont déposé chacune, à la suite du dépôt des deux gerbes officielles, une rose au pied du monument ... et avec deux jeunes garçons qui ont déposé un drapeau de la France.

Ce fut un moment de recueillement très touchant suivi par une haie d'honneur qu'ont fait spontanément ces jeunes avec leurs baguettes à l'entrée de la mairie pour l'apéritif qui a suivi... Un beau moment et une belle initiative : Bravo ! À renouveler !

## LE MOT DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE DE CESTAYROLS

La rentrée s'est bien déroulée. Nous avons accueilli 7 nouveaux élèves, ce qui fait 20 élèves de la toute petite section à la grande section.

Les enfants participent activement à l'embellissement de la cour pendant le temps ALAE.

L'appel à des bénévoles de 60 ans et plus a bien fonctionné puisque 3 habitantes de Cestayrols et

Fayssac se sont proposées pour venir lire des histoires aux enfants. Les lectures ont débuté après les vacances de Toussaint.

Cette année scolaire, les élèves de maternelle vont partir à la découverte du village de Cestayrols pour le faire découvrir à leur tour à leurs correspondants : les élèves de Milhars, Itzac et Donnazac. Ils vont aussi s'initier aux danses traditionnelles occitanes et être sensibilisés au respect de l'environnement.

Si votre enfant est né en 2017 ou 2018, merci de contacter la directrice de l'école pour une pré-inscription pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Mme Tarroux : « 05 63 56 91 31 »

## GRANDIR ENSEMBLE

L'Assemblée Générale de la rentrée s'est tenue le samedi 12 octobre. Sa nouvelle formule (rendez-vous parents et enfants en fin d'après-midi) nous a permis de discuter en toute convivialité sous le soleil.

Le bureau a été reconduit comme l'an passé :

Présidente : Stéphanie Leclère

Trésorier : Cédric Carayon

Secrétaire : poste à pourvoir

Contact : grandirensembletarn@gmail.com

Boite aux lettres : 6 route de Cahuzac-sur-vère

Les rendez-vous qui vous sont proposés pour l'année scolaire à venir :

Jusqu'au 09 novembre : Vente d'objets via Initiative (décoration, jardinage, jouets pour enfants, gourmandises, etc... pour tous les budgets).

13 décembre : le spectacle de Noël des enfants sera suivi par un Apéro/tombola

14 mars : Loto de grandir Ensemble

Juin (date à préciser) : kermesse et soirée musicale ouverte à TOUS (famille, amis, voisins, voisines et amis des voisins, voisines ! .....



Nous espérons que ces manifestations vous donneront envie de sortir.

Chacune de vos participations fait grandir nos enfants via les échanges entre générations et via les coups de pouce financiers. L'argent récolté sert à financer les sorties scolaires, et il est bien connu que « les voyages forment la jeunesse » !

L'équipe de Grandir Ensemble vous dit à Bientôt.

## CESTAY' EN FETE

L'année 2019, une année encore réussie pour Cestay en fête !

Tous les ans, nous organisons deux évènements dans notre beau village et cette année encore, le succès fut au rendez-vous : l'apéro-concert en juin dernier avec le groupe Loco et la bodéga des vendanges en septembre avec le groupe Sitting Bull – west cie. Pour la saison 2020, nous gardons la même organisation : un apéro-concert vers mi-juin et la bodéga des vendanges prévue mi-septembre. Toutes les informations vous seront évidemment transmises dans les prochains Cestay info, ainsi que sur la page facebook du comité.

Évidemment, nous sommes un comité ouvert et chaleureux. Toutes les personnes souhaitant intégrer le comité, comme bénévole ou bien comme membre, seront accueillies dans cette belle aventure.

Nous vous remercions pour votre confiance et soutien, et nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année. À l'année prochaine !

Contact : La présidente, Isabelle Lacroux 05 63 56 29 27

Par adresse mail [cestayenfete@gmail.com](mailto:cestayenfete@gmail.com)

Sur Facebook, sur la page : Cestay en fête

## CESTAYROLS LOISIRS

Tous les vendredis de 14 h 30 à 17 h / 17 h 30, le club de patchwork et loisirs créatifs s'active à la salle des Associations. Les projets sont nombreux et adaptés à la dextérité de chacune, aux saisons, aux fêtes... pour des créations à offrir ou pour soi ! Le fait main est très apprécié quand il est bien fait. Alors venez apprendre ou vous exercer. Ambiance bon enfant, sans prise de tête, entraide assurée !

Un nécessaire de couture (fil, aiguille, dé, ciseaux ...) suffit pour démarrer ; pour les travaux manuels c'est selon le projet au cas par cas.

Carte d'adhérent : 10 €

Renseignements au 06 86 79 67 28

Bonnes fêtes de fin d'Année !

## SPORT ET DETENTE

Cette saison, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents venant de villages voisins : Cahuzac, Fayssac, Sénouillac etc. Nous leur

souhaitons la bienvenue, à eux bien sûr, mais aussi à tous les nouveaux membres cestayrolais.

Le cours de yoga bat son plein. La salle des fêtes est transformée, chaque mercredi, en un lieu chaleureux où règne une atmosphère d'harmonie et de plénitude. C'est très agréable !

Nous constatons, également, une recrudescence du nombre de participants aux cours de Pilates et de Gymnastique. Bravo !

Cette évolution, nous la devons à tous les membres actifs de l'association et nous les remercions vivement.

Notre site internet :

<https://sport-et-detente.webnode.fr/>

Tél : 05.63.56.88.60 ou

05.63.56.85.18



## LES ETINCELLES DE CESTAYROLS

L'association a fait sa rentrée le 4 septembre suivie de son Assemblée Générale. Elle est toujours sur une très bonne dynamique avec l'organisation de son premier LOTO le 16 novembre et une soirée crêpes à venir.

Les prochaines dates prévues sont :

11 janvier 2020 : Festival de majorettes à Saint-Pons-de-Thomières.

8 février 2020 : Soirée crêpes de l'association à CESTAYROLS.

9 mai 2020 : Sortie pour la lutte contre le LUPUS à Cahuzac-sur-Vère.

16 mai 2020 : Festival de Majorettes à Cagnac-Les-Mines.

6 juin 2020 : Fête à AUBIN.

Les répétitions pour 2019/2020 sont le mercredi après-midi :

- Groupe des petites : 14h30 à 15 h15
- Groupe des moyennes : 15h30 à 16h30
- Groupe des grandes : 16h45 à 18h00

## CESTAYROLS LOISIRS

## CONVIVIALITE

Au 31 décembre 2019, treize ans se sont écoulés depuis la création de CCL avec plus de 60 adhérents. Puis le temps a fait son œuvre avec des départs dus à l'âge, à la maladie, à la mort aussi et des désaccords avec l'arrivée des majorettes. Les jeunes retraités ne se sentant pas concernés, les effectifs ont baissé et c'est grâce aux clubs voisins



que nous avons pu continuer nos activités dans une petite salle super bien aménagée.

Merci à tous ceux qui ont participé à faire vivre notre petite association tant par leur disponibilité que par leur dévouement.

Le dernier repas a réuni plus de 80 personnes ravies par un menu amélioré avec au dessert une magnifique pièce montée toute en feux d'artifices et servie par les établissements Viaules.

Jeudi 7 novembre a eu lieu une AG extraordinaire et après un bilan positif, il a été décidé à l'unanimité de faire don du solde des comptes à la fondation de la recherche médicale Marie Curie et à l'Institut Pasteur.

Merci à tous.

## LA DIANE CESTAYROLAISE

Le nombre d'adhérents est en baisse cette saison (47 membres actuellement).

Le repas champêtre du mois de juillet s'est bien déroulé avec toujours autant de monde (130 personnes).

Toutes les personnes et chasseurs apprécient le cadre, le repas et l'ambiance. Tant qu'il y aura des bénévoles cette manifestation se poursuivra. Le prochain repas champêtre aura lieu le dimanche 5 juillet 2020.

Il y a de plus en plus de gros gibier (sangliers, cervidés et chevreuils) donc des dégâts importants commencent à apparaître. Malgré les battues organisées le samedi matin (et parfois le mercredi matin), peu de sangliers sont éliminés. On rappelle à tous, chasseurs et non chasseurs, que la sécurité lors de ces battues est primordiale. Donc, si vous voyez des panneaux indiquant une battue, ne vous aventurez pas dans la zone, il y a suffisamment de circuits sur la commune pour changer de direction le temps de celle-ci.

On rappelle également qu'une partie des 25 chevreuils autorisés est distribuée aux propriétaires qui ont donné le droit de chasse à la société.

La Diane Cestayrolaise vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président : Guy Soulet.

## LE LECTIBULLE

Halloween 2019 : Les rats envahissent Cestayrols !

Le samedi 26 octobre, sous un beau soleil, le Lectibulle et Bernard Gisquet, promu metteur en scène pour l'occasion, inauguraient une nouvelle formule pour Halloween. Après l'atelier maquillage sur la place, c'est dans les rues du vieux village que Geneviève, la conteuse, a entraîné tous les participants sur les traces du joueur de flûte de Hamelin, adaptation du célèbre conte.

Pour l'occasion, les rues étaient bien décorées, certains habitants faisaient de la figuration, et même Monsieur le Maire était présent pour jouer son propre rôle ! Un magnifique goûter de « gâteaux et friandises de sorcières » clôturait cette

manifestation : les pâtisseries s'étaient surpassées !

Merci à Bernard, Geneviève, la municipalité et tous ceux qui sont venus prêter main forte pour faire de cette première, une belle réussite !

Rdv le 14 décembre pour écouter des contes de Noël à

15h salle du Lectibulle

### *Partenariat avec le service culturel de l'agglomération*

L'association a été invitée à un rendez-vous avec un responsable du service culturel de la communauté d'agglomération pour nous présenter différents outils d'animation dans le cadre "les médiathèques sortent des murs". L'association est ravie de cette démarche culturelle et ludique au profit de notre commune.

Voici les dates des prochaines animations.

Samedi 4 janvier

\*jeux à partir de 14h 00

\*15 h jusqu'à 15h30 contes au coin du feu à partir de 6 ans suivi d'un espace découverte du livre

\*16 h00 goûter galettes des rois !

\*16h30 le coin des tout-petits (chansons comptines, jeux de doigts) pour les 0-4 ans

Samedi 15 février 14h-17h30 Ateliers jeux de société, espace découverte du livre puis Goûter de la chandeleur

Samedi 25 avril de 14h à 17h30 thème à définir... d'autres dates à venir, surveillez votre boîte mail !



## **SAUVEGARDE DE NOTRE DAME DE ROUMANOU**

Les travaux de remise en état de la toiture du porche (remplacement des 3 poutres maîtresses) qui devaient se dérouler sur cette fin d'année ont été décalés à 2020 à la demande de la DRAC dont les finances ont été absorbées par d'autres chantiers. En contrepartie, l'encadrement en pierre du porche sera traité en même temps que la toiture, ce qui au demeurant est assez logique puisque les poutres qui doivent être changées reposent sur l'encadrement en pierre du portail d'entrée.

Cette année, l'association a renoué avec la tradition en proposant un concert de chant lyrique lors du dernier week-end de juillet qui a enchanté les spectateurs.

Depuis cette date, deux groupes sont venus chanter dans l'église dont l'acoustique est très appréciée, et c'est plus d'une centaine de spectateurs, à chaque fois, qui ont pu profiter d'un moment musical ou choral de qualité. D'autres groupes devraient se produire dans les mois à venir.

Le repas du Gaillac Primeur organisé par l'association a réuni un peu plus de 120 personnes cette année. Comme chaque fois, les plats et les vins proposés ont été très appréciés, le tout dans une ambiance sympathique. Patrick nous a proposé quelques tours de magie pour patienter entre les plats avec quelques rires nourris au moment de la réapparition du lapin. Plusieurs chanceux sont repartis avec les lots mis en jeu dans la loterie. Nous vous disons à l'année prochaine pour une nouvelle édition de cette animation dont les bénéficiaires servent à poursuivre la restauration de l'église. Merci à tous ceux qui nous encouragent et aux bénévoles de l'association qui ne comptent pas leur temps.

## **SAINT-AMANS DE LINCARQUE**

L'association, aidée par des bénévoles et par les cotisations des adhérents, continue son bonhomme de chemin ! Grâce à leur soutien, nous avons pu réaliser des animations et aussi quelques travaux :

Journées du Patrimoine :

Le samedi 21 septembre et le dimanche 22 septembre, Anne et Jean ont ouvert l'église St Amans. C'est avec un grand dévouement qu'ils animent tous les ans ces deux jours, pour le plus

grand plaisir des visiteurs. Un chaleureux merci pour la qualité de cette animation et leur fidélité.

Travaux :

Par un dimanche pluvieux, Philippe, Alain et Jean ont commencé les travaux dans le chœur : ils ont gratté le crépi pour faire apparaître les pierres. Il ne reste plus qu'à réaliser les joints... D'autres travaux de nettoyage sont prévus dans les salles du clocher. Nous attendrons les beaux jours !

Merci encore à tous les bénévoles qui interviennent pour poursuivre l'embellissement de l'église.

Crèche :

Cette année, il n'y aura pas de crèche vivante. Une messe sera célébrée le dimanche 22 décembre à 10h30 à Lincarque. Une crèche sera installée devant l'autel.

Après la messe, nous nous retrouverons autour d'un apéritif où chacun pourra apporter un petit quelque chose à partager... À cette occasion, nous pourrons chanter Noël et vivre un moment convivial.

Bonnes fêtes de fin d'année.

AGENDA

Assemblée générale : le vendredi 31 janvier à 20h30

Concert de printemps : le samedi 18 ou 25 avril à 20h30



*Le Tour de France à Cestayrols et à Lincarque*

## L'AGENDA

- **13 décembre** : Fête de l'école
- **14 décembre** : Contes et goûter de Noël au Lectibulle (assos le lectibulle et médiathèques de l'agglo)
- **22 décembre** : crèche à l'Église St Amans de Lincarque
- **4 janvier 2020** : Jeux, contes et goûter des rois au Lectibulle (le lectibulle et médiathèques de l'agglo)
- **5 janvier** : goûter des aînés, vœux du Maire, accueil des nouveaux habitants et des bébés de l'année à la salle des Fêtes
- **20 janvier** : AG du LECTIBULLE (salle du lectibulle)
- **31 janvier** : AG de ST AMANS de LINCARQUE
- \* **janvier** : Le club du soleil fête les rois (date à déterminer)
- **8 février** : Soirée crêpes des Etincelles de Cestayrols à la salle des Fêtes
- **15 février** : Jeux de société et goûter de la Chandeleur au lectibulle (assos le lectibulle et médiathèques de l'agglo)
- **1er mars** : Rallye Automobile Coeur de Vignes (départ de Roumanou)
- **7 mars** : AG de ND de ROUMANOU (20h30 salle des assos)
- **14 mars** : Loto organisé par Grandir Ensemble
- **18 avril** : Concert de Printemps Eglise de Lincarque à 20h30
- **25 avril** : Lectibulle et médiathèques de l'agglo (thème à définir)
- **mai** : Commémoration du 8 mai 1945 (date à définir)
- **7 juin** : ALAE / rencontre sur Cestayrols Médiéval de 10h30 à 17h
- \* **Juin** : Kermesse organisée par Grandir Ensemble
- \* **Juin** : Apéro concert proposé par Cestayrols en Fête
- **fin juin** : Fête de l'école (date à définir)

## FICHE PRATIQUE

Téléphone + Fax : 05.63.56.81.55

Site internet : <http://mairiedecestayrols81.e-monsite.com>

courriel : [mairiedecestayrols@orange.fr](mailto:mairiedecestayrols@orange.fr)

Maire (en cas d'urgence): 05.63.56.85.10

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Jeudi : 13h45 - 17h00

Vendredi : 08h30 - 12h00

Samedi (semaines impaires) : 08h00 - 12h00

*Permanence des élus - les samedis 10h30 - 12h00*

### ECOLE

Téléphone + Fax : 05.63.56.91.31

e.mail : [Ecole.E-Cestayrols-81@ac-toulouse.fr](mailto:Ecole.E-Cestayrols-81@ac-toulouse.fr)

*Pour info Fayssac*

e.mail : [ce0810199b@ac-toulouse.fr](mailto:ce0810199b@ac-toulouse.fr)

Téléphone : 05.63.41.77.37

### LA POSTE

Téléphone : 05.63.56.86.64

Horaires : 15h30 - 18h30 du mardi au vendredi  
9h00 - 12h00 le samedi

Horaires des levées : 10H00 du lundi au vendredi

### SYNDICAT DES EAUX DE RIVIERES

*(en cas de problème sur le réseau)*

Téléphone : 05.63.41.74.08

### DECHETTERIES

GAILLAC : Tel : 05.63.57.27.82 Fax : 05.63.57.27.82

Lundi au Samedi : 8H00 à 12H00 et 14H00 à 18H00

Public accepté : particuliers et professionnels

LES CABANNES : Tel 05.63.56.19.01 Fax 05.63.56.19.01

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 10H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

Public accepté : particuliers et professionnels

**LE MERCREDI DE 18H A 21 H**

**PLACE DE LA MAIRIE A CESTAYROLS**



[gianollapizzas.over-blog.fr](http://gianollapizzas.over-blog.fr)

facebook

**Gianolla Pizzas**

**06 33 82 41 49 - Cuisson feu de bois**

**Nos pizzas étant élaborées sur commande, pensez à téléphoner assez tôt, afin d'éviter l'attente**

**(Commandes avant 20h)**